

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II *Motu proprio* de Sa Sainteté Pie X, sur une nouvelle disposition partielle des Offices divins. — III Neuf quarts de siècle. — IV Immigration catholique. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Le jeune servent de messe. — VII L'ORDO pour 1914. — VIII Avis aux retardataires.

AU PRONE

Le dimanche, 21 décembre

On annonce:

Les fêtes de Noël (1), de saint Etienne et de saint Jean.

En certains diocèses : le *Te Deum* après la messe du dimanche suivant, ou dans la soirée (2).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 décembre

Messe du IVE dim. de l'Avent, *semi-double* (privilegié contre les offices de 2e cl.) 2e or. *Deus, qui*, 3e *Ecclesiae*; préf. de la Trinit.— I vêpres de saint Thomas (2e cl.), mém. du dim. (*O clavis*).

Le jeudi, 25 décembre

Fête de NOËL, *double de 1ère cl. avec Oct.*; à la messe chantée (la nuit et le jour), tous s'agenouillent pendant le v. *Et incarnatus... factus est*; préface de Noël, à la 2e messe, mém. de sainte Anastasie, préf. de Noël; à la 3e messe, préface de Noël; à la fin de la 3e messe évang. de l'Epiphanie.

(1) D'après un décret du 1er août 1907, on peut faire célébrer 3 messes la nuit, dans toute chapelle principale de communauté où l'on conserve habituellement le saint Sacrement. Les personnes qui demeurent dans la maison (ainsi que quelques-unes du dehors que la communauté admet par privilège) y satisfont au précepte de la messe et peuvent communier à n'importe laquelle de ces messes, mais on ne doit pas tenir les portes ouvertes pour y attirer les fidèles d'une manière générale. Ce privilège est local non propre à chaque prêtre.

(2) Depuis le 1er février 1907, il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action de grâce (devant le saint Sacrement exposé) immédiatement après le *Te Deum*, et non plus la réunir à celle du saint Sacrement qui doit toujours (en-dehors des processions des quarante-heures) être récitée seule.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES
Le dimanche, 28 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 26 décembre, saint Etienne ; du 27, saint Jean; du 30, sainte Anastasie (Lachute).

Diocèse d'Ottawa. — Du 26 décembre, saint Etienne (Old Chelsea); du 27, saint Jean (Dawson et Thurso).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 26 décembre, saint Etienne (des Grés); du 27, saint Jean (des Piles).

Diocèse de Sherbrooke.—Du 26 décembre, saint Etienne(Bolton).

Diocèse de Nicolet. — Du 27 décembre, saint Jean (West Wickam).

Diocèse de Pembroke. — Du 31 décembre, saint Sylvestre (Round Lake).

Diocèse de Joliette. — Du 31 décembre, sainte Mélanie.

Le jeudi, 1 janvier

Diocèse de Montréal. — Saint-Sauveur.

J. S.

MOTU PROPRIO DE SA SAINTETE PIE X

sur une nouvelle disposition partielle des Offices divins

PIE X, PAPE

L y a deux ans, quand en édictant la Constitution apostolique *Divino afflatu*, par laquelle Nous avons proprement en vue, autant que faire se pouvait, d'inclure dans la semaine la récitation intégrale du Psautier et de rétablir les anciens offices des dimanches, il Nous venait en l'esprit beaucoup d'autres desseins, partie restés en projet, partie en voie d'exécution, et qui se rapportaient à la réforme entreprise par Nous du Bréviaire romain; mais comme il n'était pas possible alors, à cause de multiples difficultés, de les mettre à exécution, Nous avons été obligé de les différer pour un temps plus opportun. Car, pour la distribution du Bréviaire réformé, telle que Nous la voulons, c'est-à-dire terminée de tous points, il reste encore à ramener le Calendrier de l'Eglise universelle à son premier plan et à sa première forme en sau-

vegardant cependant ces belles additions que la merveilleuse fécondité de l'Eglise, la Mère des saints, y a apportées; il reste à y ajouter les passages appropriés de l'Ecriture, des Pères et des Docteurs, ramenés à un texte authentique, à retoucher so brement les vies des saints d'après les sources et à disposer plus convenablement plusieurs traits de la liturgie, chargés de superfétations.

Mais toutes ces réformes, au jugement des doctes et des pruden ts, demandent des travaux considérables et prolongés; pour ce motif, il est nécessaire qu'une longue série d'années s'écoule avant que cette sorte d'édifice liturgique, que la mystique Epouse du Christ, avec un zèle si clairvoyant, a si bien adapté pour exprimer sa piété et sa foi, apparaisse de nouveau splendide de dignité et d'élégance, après avoir été dégagé de son air de vétusté.

Cependant les lettres et les entretiens de beaucoup de Nos Vénérables Frères Nous ont appris qu'il serait très souhaitable pour eux et pour beaucoup de prêtres que le Bréviaire, conjointement avec le Psautier, soit disposé d'une nouvelle façon, et que ses rubriques contiennent tous les changements qui peuvent suivre ce nouveau Psautier ou l'ont déjà suivi. Par ces demandes instantes à Nous adressées, ils signifiaient en même temps leur vif désir de voir le nouveau Psautier plus fréquemment employé et les offices des dimanches conservés avec plus de soin, les inconvénients provenant de la translation des offices supprimés et certains autres changements, qui sembleront bons, opérés. Ces vœux, Nous les avons accueillis avec plaisir, les regardant comme fondés sur la vérité des choses et très conformes à Notre volonté; et Nous pensons que le temps est venu de les réaliser, car Nous sommes certain maintenant que les libraires qui secondent la Sacrée Congrégation des Rites, s'attendant à ce que le Bréviaire romain soit corrigé par mode décrétoire et définitif, sont en train de préparer une nouvelle

édition du Bréviaire. Il Nous a paru bon de profiter de l'occasion ; et c'est pourquoi, après avoir imploré la lumière de la divine Sagesse, et avoir pris conseil de quelques-uns des éminentissimes cardinaux, et avoir demandé l'avis d'une Commission particulière, par ce *Motu proprio*, Nous statuons et décrétons ce qui suit :

I. Selon l'ancienne coutume de l'Eglise, qu'on ne délaisse pas facilement les offices des dimanches. C'est pourquoi aucune fête, pas même de Notre-Seigneur, ne devra désormais avoir sa solennité fixée au dimanche ; il faut en excepter cependant, à cause de sa nature particulière, le dimanche qui peut tomber du 1er au 5 janvier ; Nous l'assignons à honorer le Très Saint Nom de Jésus à cause du rapport étroit qu'a cette fête avec le mystère de la Circoncision. — Quant aux fêtes auxquelles jusqu'ici un dimanche était attribué, elles seront toutes transférées à un autre jour et à perpétuité, sauf la fête de la Très Sainte Trinité. Et pour qu'on n'omette pas, durant le Carême, quelque'un des offices des dimanches, si admirablement faits pour exciter dans les âmes la pénitence chrétienne, Nous élevons les IIe, IIIe et IVe dimanches de ce temps au degré de 1ère classe.

II. Comme la célébration des octaves est un empêchement à la récitation du Psautier, nous voulons, pour que cela arrive rarement, qu'à l'avenir les seuls doubles de 1ère classe qui ont des octaves complètes les conservent ; mais dans ces mêmes octaves, excepté celles qui sont privilégiées, les psaumes seront pris de la Férie occurrente. Les octaves des doubles de 2e classe ne seront célébrées que le huitième jour et sous rite simple.

III. Les leçons de l'Ecriture occurrente seront toujours suivies des réponses du temps.

IV. On ne fera aucune translation, même perpétuelle, des

fêtes qui se célèbrent dans l'Eglise universelle, si ce n'est des doubles de 1ère et 2e classes.

Quant à la manière de réaliser les prescriptions que Nous édictons ici, et à la possibilité de faire d'autres changements, non seulement au Bréviaire, mais encore au Missel, qui doit, comme il ressort, concorder avec lui, la Sacrée Congrégation des Rites, suivant les conseils d'une Commission particulière instituée par Nous, l'établira par des décrets spéciaux, et se chargera de faire une nouvelle édition typique soit du Bréviaire, soit du Missel.

Nous voulons que ces présentes prescriptions soient valables dès qu'elles seront promulguées par ce *Motu proprio*. Cependant, eu égard soit aux Ordos qui sont déjà faits pour l'an prochain soit au temps que les imprimeurs désirent, Nous concédons à ceux, soit du clergé séculier, soit du clergé régulier, et des deux sexes, qui se servent pour l'office du Bréviaire romain, de n'être tenus à ces prescriptions qu'à partir des calendes de janvier (1er janvier) 1915. Pour ceux qui se servent suivant leur droit d'un Bréviaire différent du romain, la Sacrée Congrégation réglera dans quelles limites ils devront se conformer à ces prescriptions.

A chacun toutefois il sera encore permis de se procurer et d'employer pour réciter les heures canoniales les Bréviaires qui sont encore en usage, pourvu qu'on y joigne le livret spécial qui permettra de se conformer à la Constitution *Divino affiatu* et aux décrets qui l'ont suivie, et qu'on observe avec diligence ce que Nous statuons par ce *Motu proprio* comme tout ce que la Sacrée Congrégation des Rites pourra décréter sur ce même sujet.

Toutes mesures que Nous établissons et édictons, nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention spéciale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 octobre 1913, et de Notre Pontificat la onzième année. PIE X, PAPE.

NEUF QUARTS DE SIECLE



ES Hommes de Ville-Marie, congréganistes de la Vierge, ont célébré, au soir de la fête de l'Immaculée Conception (8 décembre 1913), le 225^{ème} anniversaire de la fondation, en 1688, de leur toujours pieuse et florissante congrégation. Dans notre ville, qui ne compte pas encore trois siècles d'existence, un jubilé de neuf quarts de siècle constitue, comme on dit aujourd'hui, un magnifique " record ".

Nous donnions ici même, il n'y a pas longtemps (13 octobre 1913), les glorieuses listes des présidents et directeurs de la congrégation des Hommes de Ville-Marie. Mais qui pourrait dénombrer, si ce n'est un ange du ciel, les unités qui ont, tour à tour, composé, à Ville-Marie, c'est-à-dire à Montréal, cette belle phalange des serviteurs de la Vierge et des amis de Jésus?

L'autre soir, en écoutant la belle parole de M. le curé Labelle, de Notre-Dame, exposer ce qu'est l'action d'une " congrégation " pour le bien moral, en entendant Mgr l'archevêque exhorter les congréganistes, venus de cinquante-huit paroisses et de plusieurs collèges de Montréal s'unir aux congréganistes de Notre-Dame, à être toujours des chrétiens sans peur et sans reproche pour l'honneur de leur ville comme pour la gloire de Dieu, on se prenait à penser à tout ce que nous ont valu et nous valent, en effet, au point de vue social aussi bien qu'au point de vue individuel, ces admirables organisations de piété active et vraie que sont les congrégations de Marie, à tous ce que nous devons par conséquent, à notre vénérable *prima-primaria* (première entre les premières), comme a dit Monseigneur, depuis ces neuf quarts de siècle qu'elle inspire et soutient l'élite de nos bons chrétiens.

La fête fut très belle. Elle ne pouvait l'être trop. Nous ne dirons rien des détails, que les quotidiens ont donnés au long.

Notons seulement qu'ils étaient là six mille au moins, qui chantaient à pleine voix : *Salut, ô Vierge Immaculée... Magnificat... Vois à tes pieds, Vierge Marie...* On leur a prêché avec éloquence l'apostolat du bien par la dignité de la conduite, les mettant en garde contre l'attachement aux seules jouissances et aux seules aises de la vie. Et c'était parfaitement mettre en valeur le programme de vie d'un congréganiste. Mais n'étaient-ils pas eux-mêmes, par le fait même de leur magnifique réunion, de véritables apôtres, et, comme a dit encore Mgr l'archevêque, " quelle ville au monde peut se flatter de donner un pareil spectacle de foi et de piété vivantes " ?

Par les allées de l'immense église de " la paroisse ", on a porté, en procession d'honneur, la statue de la Vierge, la belle bannière blanche, et aussi les " lettres patentes " de 1693; les dignitaires des différents groupes escortaient les pieux symboles; tout le monde chantait; c'était vraiment beau et édifiant.

Du haut du ciel, Sainte Marie a dû se pencher sur la ville qui porta son nom et que les fils de M. Olier ont toujours travaillé à lui garder fidèle. Elle a dû être contente, il me semble, des Hommes de Ville-Marie! Elle a dû bénir le prêtre, si zélé et si bon, qui a voulu cette grandiose manifestation à son honneur !

Qu'il était heureux et beau à voir, vraiment, sous ses cheveux blancs et avec sa mine affairée, le cher M. Bédard! Tous les journaux l'ont appelé " le vénérable M. Bédard " ? C'était le qualificatif qui convenait. Il personnifiait, ce soir-là, toute la tradition sulpicienne et, en même temps que la fête de la Vierge, ce fut, je pense, et beaucoup, sa fête à lui. Tous ceux qui l'aiment, ils sont légion, étaient heureux avec lui et tout fiers de lui.

Où, vraiment, ce fut une belle fête!

E.-J. A.

IMMIGRATION CATHOLIQUE

DANS une *interview*, donnée récemment à un journal de Montréal, M. l'abbé P.-H.-D. Casgrain, directeur de l'*Association d'immigration catholique* au Canada, dont le but est de venir en aide aux immigrants qui nous arrivent, plus spécialement à ceux qui ne connaissent ni l'anglais ni le français, a communiqué des vues fort intéressantes sur l'importance de l'oeuvre dont il s'occupe.

“ L'expérience a démontré — dit-il — que l'isolement, avec son inévitable conséquence le mariage mixte, est une cause de pertes chez les catholiques; c'est pourquoi notre association s'efforce de le faire disparaître en engageant les immigrants catholiques de la classe agricole à se grouper et à former, si possible, des paroisses de même nationalité, ou en les dirigeant vers des groupes de même race déjà établis. Les races slaves sont catholiques ou ne pratiquent aucune religion. Il importe donc qu'elles soient en contact constant avec leur clergé. A l'heure présente, il n'est pas toujours possible de donner à ces immigrants des prêtres de leur nationalité, mais ce problème sera, espérons-le, résolu dans un avenir prochain. Ces immigrants appartiennent en grande partie aux classes agricoles. Ils sont généralement laborieux et dociles, lorsqu'ils arrivent sur nos bords, et tant qu'ils demeurent attachés à l'Eglise, sous la tutelle de laquelle ils ont vécu depuis des générations. Cette influence vient-elle à leur manquer, ils deviennent facilement la proie des agitateurs socialistes et occasionnellement une menace pour la société. D'où il suit qu'il est très important pour l'Etat que l'Eglise maintienne sur eux son contrôle et son influence moralisatrice. Le plus sûr moyen d'arriver à cette fin est de démontrer aux émigrants slaves, avant leur départ pour le Canada, qu'il est de leur intérêt temporel et spirituel de se fixer sur des terres, au lieu de s'établir dans les villes, à leur

arrivée en Amérique. Nombre de nouveaux venus sont naturellement forcés de travailler sur les chemins de fer ou de faire autrement du service pendant quelques mois, mais ils finissent plus tôt que plus tard par s'établir sur des terres. L'*Association*, dont le bureau-chef est à Québec, a des ramifications dans tous les ports d'entrée des provinces de l'Est et les autres provinces du Canada. La branche de Montréal est sous la direction de M. l'abbé Singleton. ”

“ On ignore généralement — dit encore M. l'abbé — tout le travail que peut faire une pareille association dans une grande cité comme Montréal. Au cours de l'année dernière, la *Young Men Christian Association* a pris sous sa protection des milliers d'immigrants dont un grand nombre sont catholiques. Elle leur donne gratuitement des cours. Les instituteurs sont des étudiants pour la plupart, et l'assiduité aux classes de l'Association est si nombreuse qu'elle témoigne éloquemment de l'avidité des immigrants à s'instruire et à s'assimiler autant que possible tous les éléments dont ils ont besoin dans la patrie nouvelle. Cet exemple devrait engager les catholiques à en faire autant dans le but de conserver à l'Eglise leurs coreligionnaires étrangers. L'avenir du catholicisme sur ce continent dépend beaucoup des moyens d'action dont on se servira pour retenir dans le giron de l'Eglise les immigrants qui affluent ici par centaines de mille tous les ans. Dans aucun pays du monde à l'heure actuelle l'action sociale catholique n'a pas pour se manifester de champs plus vastes qu'au Canada. ”

Parlant de l'oeuvre accomplie et poursuivie par le clergé dans l'Ouest, M. l'abbé Casgrain dit que tous les prêtres de langue française peuvent confesser en anglais et que même plusieurs d'entre eux parlent plusieurs autres langues.

Quant au volume de l'immigration catholique qui a passé par le port de Québec, à partir du 29 avril jusqu'au 22 novem-

bre 1913, il se fractionne comme suit : Irlandais et Ecossois, 5,712 ; Français, 1,476 ; Allemands, 1,037 ; Italiens, 7,608 ; Belges, 952 ; Polonais, 4,323 ; Ruthènes, 11,850 ; autres nationalités, 2,876 soit en tout 35,483. La plupart des immigrants se trouvent bien dans leur patrie d'adoption et sont reconnaissants aux prêtres de l'*Association* qui se dévouent pour eux.

L'abbé Casgrain a reçu récemment une lettre du prince Paul Sapiéka, président du comité exécutif du secrétariat catholique de Leinberg, Autriche, dans laquelle il est dit : " Au nom du secrétariat catholique de Lemberg, j'ai l'honneur de vous offrir mes plus chaleureux remerciements pour vos renseignements sur l'émigration des Polonais et les moyens que nous devrions prendre afin d'assurer leur bien-être spirituel. Nous vous prions instamment de rester en contact avec eux et de continuer à nous renseigner sur cette importante question vitale. Veuillez accepter nos sentiments de respect et de gratitude. "

L'on pourrait encore citer nombre de témoignages, ajoutait le zélé directeur de l'*Association d'immigration catholique*, qui attestent que notre oeuvre est hautement appréciée en Europe.

* * *

L'on sait que M. l'abbé Casgrain est merveilleusement préparé à la mission difficile et délicate qui lui a été confiée. Il n'est prêtre que depuis quelques années, bien qu'il soit déjà un homme d'âge et d'expérience. Avant d'être missionnaire, il a été soldat. En compagnie de M. Perey Girouard (Sir Perey aujourd'hui), il fit son cours militaire au Collège de Kingston. En 1885, il était adjudant du 9ème régiment de Québec et faisait la campagne du Nord-Ouest. Après quoi, il entra dans l'armée impériale et était envoyé aux Indes avec le corps du génie royal dont il faisait partie. Il fit la campagne de Manipur, entre la Birmanie et le Tonquin. Puis il alla en Rus-

sie pour y étudier la langue du pays. Il l'apprit si bien qu'on lui décerna aux examens deux bourses d'honneur. De retour en Angleterre, il fut nommé interprète russe dans l'armée impériale et employé en même temps à dresser la grande carte de l'état-major anglais. Après avoir fait la campagne d'Afrique, il démissionna et sortit des rangs de l'armée avec le grade de major. Il alla ensuite étudier la théologie à Rome au Collège Bède, fondé par le pape Léon XIII, pour permettre aux ministres protestants convertis au catholicisme d'y refaire leurs études théologiques. En 1911, il était ordonné prêtre en Angleterre et faisait un voyage en Russie et en Autriche. C'est au cours de ces pérégrinations qu'il conçut le projet de fonder l'association dont il est aujourd'hui le directeur. De retour au Canada, il se rendit dans l'Ouest, où il dressa une carte montrant les différentes régions colonisées par les catholiques et les différents groupes d'immigrants catholiques établis dans cette partie du pays. Cette carte est très précieuse pour les agences d'émigration européennes. Appelé par Mgr l'archevêque de Québec à devenir aumônier des marins et des immigrants, M. l'abbé Casgrain fonda, en 1912, son *Association*, qu'il mettait sous le patronage de Son Excellence le délégué apostolique, de NN. SS. les archevêques et évêques du Canada et de plusieurs citoyens laïcs éminents. L'*Association* a des représentants dans les différentes provinces canadiennes et des correspondants en Europe. Elle est destinée à faire un bien considérable en notre pays.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	22 décembre.	— Noviciat des Frères des Ecoles [Chrésiennes.
Mercredi,	24	— Juvénat des Clercs Saint-Viateur.
Vendredi,	26	— Noviciat des Frères de la Charité.
Dimanche,	28	— Sainte-Hélène.

LE JEUNE SERVANT DE MESSE

A plusieurs reprises, déjà, nous avons eu à recommander à nos lecteurs les opuscules de notre confrère et collaborateur, M. l'abbé Saint-Denis. Nous le faisons toujours volontiers, persuadé que nous remplissons ainsi un vrai devoir de gratitude, et que nous faisons oeuvre utile et pratique.

Il s'agit, cette fois, d'une plaquette d'une centaine de pages, qui a pour but d'apprendre aux enfants à *servir la messe*, la *messe basse* d'abord, et puis la *messe chantée*. L'on sait la compétence du rédacteur de notre *ordo diocésain* en ces matières, et personne n'ignore non plus le besoin que nous avons d'un pareil manuel pour l'uniformité et la belle tenue de nos cérémonies saintes. Certes, nous avons déjà des manuels et des guides. Mais étaient-ils suffisamment pratiques et clairs? M. l'abbé Saint-Denis a estimé que nous pouvions avoir mieux, et, après LE FUTUR SERVANT DE MESSE, qu'il nous donnait il y a deux ans, et qui a été partout si favorablement apprécié, il nous donne, cette année, LE JEUNE SERVANT DE MESSE BASSE ET CHANTÉE. Le petit livre paraîtra à la fin de décembre, chez Arbour et Dupont. Il se vendra 15 sous l'unité (7 pour \$1.00 *franco*).

Voici comment l'auteur nous présente lui-même, dans sa préface, ce fruit de ses sollicitudes de vingt ans :

Après avoir appris par coeur les répons qu'il doit faire au prêtre à la messe, le servant doit apprendre le service de la messe. C'est dans *Le jeune servant de messe basse et chantée* qu'il trouvera la manière exacte et complète de servir soit la messe lue, soit la messe chantée avec deux servants, selon une pratique de plus en plus fréquente. C'est l'observance exacte de ce manuel qui produira l'uniformité que l'on désire de plus en plus et qu'on n'a pu obtenir avec des livres incomplets et qui ne tiennent pas compte des circonstan-

ces purement locales. Cette rédaction, ébauchée il y a vingt ans, a servi, à l'état de manuscrit, à un grand nombre de servants. L'ouvrage a sans cesse été complété d'après les heureuses suggestions de divers maîtres des cérémonies et mis en harmonie avec la mentalité des enfants. Il tient également compte des divers cérémoniaux publiés depuis quelques années, soit en latin ou en italien, soit en français, même de ceux parus en 1913.

Ce petit livre, nous dit donc l'auteur, a été " ébauché " il y a vingt ans ! C'est dire le souci qu'il y a mis; c'est dire aussi la constance de sa vie. Peu d'hommes sont ainsi fidèles à eux-mêmes ! Il nous convient d'en savoir gré à notre actif confrère, d'autant plus que nous bénéficions tous de cette constance et de ce labeur.

Dans une note, où perce une pointe d'émotion, M. l'abbé Saint-Denis rappelle ainsi les origines de son présent ouvrage :

C'est pour les servants, constamment maintenus au nombre de quatorze, de la pieuse paroisse de Saint-Jacques (de l'Achigan), alors dans le diocèse de Montréal, actuellement dans le diocèse de Joliette, que ce travail a été composé. Plusieurs de ces servants sont devenus prêtres, et ont charge, à leur tour, des servants de leur paroisse; quelques autres sont pères de famille et attendent, je le sais, cette publication pour la mettre entre les mains de leurs jeunes enfants en âge de servir la sainte messe. Il me plaît de reconnaître ici la satisfaction que les uns et les autres m'ont donnée par leur application à bien servir, et par la piété avec laquelle ils ont accompli cette fonction. Puissent-ils avoir de nombreux imitateurs !

Nous sommes certain que *Le jeune servant de messe basse et chantée* recevra partout l'accueil qu'il mérite; et, l'accueil qu'il mérite, il suffit de lire la belle lettre dont Mgr l'archevêque a honoré l'auteur pour comprendre ce qu'il doit être.

J'ai lu avec le plus vif intérêt — écrit Sa Grandeur — votre nouvel opuscule: *Le jeune servant de messe basse et chantée*. — C'est un petit traité liturgique sur un des points les plus importants

du culte. Clair, précis, pieux, il va rendre un service très grand. Les prêtres et les instituteurs feront bien de l'étudier, de s'en pénétrer, et de l'expliquer avec soin aux enfants dans leurs catéchismes. Bien comprises et fidèlement suivies, les directions que vous donnez assureront à nos églises des servants de messe habiles, et qui, sachant apprécier la grandeur des fonctions qui leur sont confiées par un privilège insigne, auront à coeur de les remplir avec le plus parfait respect et la plus vive piété. — Je voudrais voir ce précieux manuel entre les mains non seulement de nos enfants de choeur, mais de tous les parents chrétiens.

Aux félicitations que Monseigneur lui adresse, que M. l'abbé Saint-Denis nous permette de joindre les nôtres, et puisse son utile opuscule, si clair, si précis, si pieux, être bientôt dans toutes les mains.

L'ORDO POUR 1914

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'ORDO pour l'année prochaine sera mis en vente la semaine prochaine, avec l'ORDO des offices chantés.

Nous rappelons que les prix sont les suivants :

Ordo broché	35 sous.
Ordo broché et perforé	40 sous.
Ordo cartonné	50 sous.
Ordo des offices chantés	20 sous.

Les frais de poste sont à la charge de l'acheteur.

On voudra bien observer que les imprimeurs ne vendent qu'aux libraires et aux évêchés; les communautés comme les prêtres doivent s'adresser aux évêchés ou aux libraires.

Ceux qui feront leur commande par correspondance, surtout ceux qui retarderont au mois de janvier feront bien d'in-

diquer quelle catégorie d'ordo ils accepteront, en cas d'épuisement de celle qu'ils demandent.

L'ORDO de 1914 accuse encore un progrès sur ses aînés. Tout d'abord, il offre un calendrier de l'année 1915 qui, en indiquant les diverses dates du mois qui tombent le même jour de la semaine, et même les principales fêtes et dimanches mobiles qui dépendent de Pâques, rendra service à plus d'un curé de Montréal. De plus les *Adnotationes diversae* toujours si utiles sont encore augmentées de plusieurs articles, sur la messe dans une église étrangère, sur le binage, sur la fête du titulaire d'une église et son octave. Enfin bon nombre de prêtres, qui sont à la tête de paroisses fondées depuis quelques années, auront l'avantage de trouver à la fin de l'ordo ces divers actes de consécration qu'ils ont, chaque année, eu tant de difficulté à se procurer. Le clergé de langue anglaise n'a pas été oublié et le texte anglais fait suite au texte français.

De telles additions auraient pu faire omettre la longue liste des confesseurs de religieuses propre au diocèse de Montréal, et, par suite inutile au clergé et aux communautés des quatre autres diocèses de la province. Comme dans les autres diocèses, elle aurait pu faire partie d'une circulaire. Cependant on a cru à propos de la conserver. Toutefois elle ne sera ajoutée qu'à mille exemplaires destinés aux prêtres et aux communautés religieuses du diocèse de Montréal et l'on pourra se contenter de l'édition ordinaire pour l'usage des sacristies des églises de ce même diocèse. Le retard déjà éprouvé oblige de procéder au cartonage pendant l'impression de ce supplément qu'on ne trouvera par suite que dans les exemplaires brochés ou perforés.

Quoique les pages de cette édition dépassent de beaucoup, en 1914 comme en 1913, le nombre fixé par le contrat d'impression, elle se vend le même prix que par le passé.

On voudra bien ne pas demander, avec l'ORDO, des feuilles supplémentaires contenant la notation des antiennes des vêpres du dimanche, ainsi que celle du suffrage. Elles sont épuisées et ne seront pas réimprimées, du moins à Montréal. Ceux qui en manquent totalement continueront de chanter ces antiennes telles qu'elles sont notées dans nos livres et supprimeront le suffrage, et cela tant qu'ils n'auront pas les nouveaux livres du chant officiel publié par la commission spéciale. L'antiphonal typique est sorti au mois de février et l'on aura bientôt un livre, avec rubriques en français, réunissant les chant de la messe et des vêpres, comme l'ancienne édition de Solesme qui sert, depuis quelques années, dans quelques-unes de nos églises.

On pourra se procurer, avec l'ORDO, l'article que la *Semaine religieuse* du 27 octobre dernier a publié sur le " Scapulaire de l'Immaculée-Conception ". Imprimé, avec quelques améliorations, en plaquette de 8 pages, petit format, il se vend \$0.75 sous le cent. C'est un cadeau toujours estimé des personnes pieuses et qui constituent d'excellentes et utiles étrennes.

J. S.

AVIS AUX RETARDATAIRES

L'administration de la *Semaine* a récemment adressé des comptes aux abonnés en retard. Plusieurs nous ont fait le plaisir et la justice de nous répondre en soldant leur note. Nous les en remercions. D'autres — un bon tiers — ne nous ont pas encore répondu. Nous leur demandons respectueusement de régler au plus tôt leur compte avec nous. Ceux qui n'auraient pas la note sous la main n'ont qu'à se reporter à l'adresse d'expédition de notre journal : l'année et le mois indiqués désignent la date du dernier règlement et la fin de l'abonnement.